



COURS PRÉPARATOIRE
et examen professionnel
pour le brevet de technologue
en denrées alimentaires

Grangeneuve 2010-2011



CONTENU

- Calendrier Page 3
- Conditions d'admission et inscription Page 4
- Cours préparatoire Page 5
- Examen professionnel Page 6

CONTACTS

Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Centre de formation des métiers de
l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire
Rte de Grangeneuve 31
CH - 1725 Posieux

Tél. 026 305 57 00
Fax 026 305 57 04
e-mail : iag-cila-p@fr.ch
www.grangeneuve.ch

Communauté de travail pour la formation
des technologues en denrées alimentaires

Elfenstrasse 19
Case postale 1009
3000 Berne 6
Tél. 031 352 11 88
Fax 031 352 11 85
e-mail : verena.schmid@hodler.ch
www.foodtechnologue.ch

CALENDRIER

31 mai 2010	Fin des inscriptions au cours préparatoire auprès de la Communauté de travail TDA à Berne
6 au 10 septembre 2010	1 ^{ère} semaine de cours
11 au 15 octobre 2010	2 ^e semaine de cours
15 au 19 novembre 2010	3 ^e semaine de cours
Novembre-décembre 2010	Inscription à l'examen professionnel (avec dépôt de 2 concepts d'étude de cas)
17 au 21 janvier 2011	4 ^e semaine de cours
14 au 18 février 2011	5 ^e semaine de cours
14 au 18 mars 2011	6 ^e semaine de cours
11 au 15 avril 2011	Examens théoriques
Mai et juin 2011	Etude de cas en entreprise (environ 40 h de travail dans un délai à définir)
Juillet-août 2011	Présentation de l'étude de cas (lieu et date à définir avec les experts)
Septembre-octobre 2011	Distribution des brevets

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'examen les candidats qui :

a) sont titulaires d'un certificat de capacité (CFC) de technologue en denrées alimentaires, et qui peuvent justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans la fonction de technologue en denrées alimentaires, depuis la fin de la formation professionnelle initiale;

ou

b) sont titulaires d'un certificat de capacité (CFC) d'une profession alimentaire, et qui peuvent justifier d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle, dont deux ans au moins dans la fonction de technologue en denrées alimentaires, depuis la fin de la formation professionnelle initiale;

ou

c) sont titulaires d'un certificat de capacité (CFC) d'une autre formation professionnelle initiale d'au moins 3 ans, ou d'un brevet équivalent, et qui peuvent justifier d'au moins 6 ans d'expérience professionnelle, dont 4 ans au moins dans la fonction de technologue en denrées alimentaires, depuis la fin de la formation professionnelle initiale.

INSCRIPTIONS

Dernier délai pour participer au cours préparatoire : **31 mai 2010**

Avec le formulaire officiel adressé à la Communauté de travail pour la formation des technologues en denrées alimentaires.

L'inscription doit comporter :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) la mention de la langue d'examen (cf. ch. 4.12);
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle, munie d'une photo.

Si le nombre de candidats devait dépasser le nombre de places disponibles, les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée.

L'inscription à l'examen professionnel a lieu en décembre. Elle comporte :

- la fourniture de 2 concepts bruts pour l'étude de cas et la communication du "coach".

COURS PREPARATOIRE

COÛTS

– Cours, matériel compris	3'400.– CHF
– Frais administratifs Communauté TDA	1'000.– CHF

Les matières suivantes seront traitées durant les 5 premières semaines de cours :

- Structure de la profession et de la branche
- Techniques personnelles de travail et instructions sur l'étude de cas
- Nutrition
- Sécurité au travail et protection de la santé
- Protection de l'environnement
- Microbiologie
- Hygiène, nettoyage et désinfection
- Droit des denrées alimentaires
- Gestion de la qualité
- Analyse sensorielle
- Installations techniques
- Techniques de mesure et réglage
- Processus de remplissage et emballage
- Technologies des procédés
- Matières premières
- Développement de produit
- Formation professionnelle
- Gestion du personnel
- Gestion d'entreprise

La 6^e semaine comporte un programme de préparation aux examens.

EXAMEN PROFESSIONNEL

COUTS

- Examen professionnel 2'600.– CHF

PARTIE I : ETUDE DE CAS

On entend par étude de cas l'analyse d'un travail de production ou d'une partie clairement délimitée d'un processus en relation avec le domaine de travail de la personne candidate. L'étude de cas se rapporte à des contenus interconnectés et est d'une utilité pratique.

Novembre 2010 Fourniture de 2 concepts bruts avant l'inscription aux examens avec proposition d'un coach dans l'entreprise.

La commission d'examen demande le cas échéant des corrections ou compléments, choisit le concept et nomme 2 experts.

Mai-juin 2011 Réalisation de l'étude (environ 40 h de travail à réaliser sur une durée maximale de 2 mois).

Remise d'un document écrit sur l'étude effectuée à la Communauté de travail dans le délai fixé dans le concept brut.

Juillet-août 2011 Evaluation par les 2 experts.

Présentation orale d'environ 30 minutes suivie de questions.

